Mouvement des Entreprises de France

Présentation à la presse du site de référence pour l'information et l'orientation des créateurs et chefs d'entreprise

Publié le 15 février 2022

Dans un soucis de visibilité et de digitalisation de l'action publique, le gouvernement vient de lancer un site de référence d'accès à l'information administrative et de démarches pour les entreprises/entrepreneurs. Cet outil est un portail, un guichet unique, un site de référencement permettant d'orienter et accompagner les entrepreneurs. Les informations et démarches concernent toutes les étapes de la vie de l'entreprise : création, reprise, gestion et comptabilité, recrutement, fiscalité, développement (marchés publics), transmission, dissolution.

L'objectif de ce nouveau site est de faire gagner du temps aux entrepreneurs en les orientant et les accompagnant.

Il s'adresse aux PME, TPE, chefs d'entreprise, entrepreneurs, auto-entrepreneurs.

Plusieurs outils sont proposés :

- Portail vers les sites référencés (Infogreffe, Pôle emploi, etc.) ;
- Démarches en ligne (338 démarches : déclarations fiscales, sociales, juridiques, etc.) ;
- Banque de formulaires administratifs (1172 formulaires cerfa) ;
- Simulateurs (38 simulateurs : calculer ses cotisations sociales pour l'embauche du premier salarié, estimer le montant de la première indemnisation en cas d'activité partielle, estimer ses revenus en tant que micro-entrepreneur, calculer les indemnités pour licenciement abusif, etc.)
- Modèles de documents (58 modèles : modèle de factures client, statuts de société, lettre de licenciement, etc.) ;
- « *Comment faire pour ...* » (ouvrir un commerce, un restaurant, devenir chauffeur VTC, etc.).

>> Consulter le site du gouvernement